

**PROCEDURE DE SAISIE/CONTROLE DES LICENCES, D'ANNONCE DES RESULTATS
ET D'ENVOI DE LA FEUILLE DE MATCH**
(ART. 90 ET 93 DU REGLEMENT SVRV)

Saisie/contrôle des licences

Le 1^{er} arbitre compare la feuille de match avec la liste d'engagement dans VolleyManager à l'issue du match. Il ajoute à la liste d'engagement les personnes manquantes en cliquant sur *+ajouter/personne non trouvée* au bas de la liste de la fenêtre et supprime de la liste d'engagement les personnes ne figurant pas sur la feuille de match.

Résultat

Le 1^{er} arbitre saisit le résultat dans VolleyManager dès la fin de la rencontre. Il saisit les informations requises dans leur intégralité.

Feuille de match

Le 1^{er} arbitre envoie la photo lisible de l'intégralité de la feuille de match originale par e-mail à **fm@svrv.ch** ou par Whatsapp au **079 943 59 60** le jour du match.

Le premier arbitre conserve la feuille de match originale jusqu'à la validation du résultat dans le système. Sur requête, il peut être amené à l'envoyer au secrétariat dans un délai de 2 jours ouvrables.

Délai

Le 1^{er} arbitre procède à la comparaison (feuille de match vs liste d'engagement), à la saisie des éventuelles modifications et du résultat, ainsi qu'à l'envoi de la photo de la feuille de match dans les 24h après l'heure de début du match spécifiée dans VolleyManager.

Sanction – Saisies, contrôles et annonce des résultats

Une amende de CHF 20.- sera facturée pour tâche erronée, manquante, incomplète ou tardive. La facture est adressée au 1^{er} arbitre.